

Conseil d'Administration
de la Régie Malouine de l'Eau

16 décembre 2025

N/Réf. : JP/VLS - N° 169.12.2025

La réunion s'est tenue à 18h30 salle du Conseil Municipal de la Ville de SAINT-MALO sous la présidence de Monsieur Guillaume PERRIN (Président)

Présents : M. Guillaume PERRIN (Président), M. Serge BESSEICHE (Président Délégué), Mme Anne-Katell LE ROUILLE (2^{ième} Vice-Présidente), Mme Céline ROCHE, M. Olivier COMPAIN (4^{ième} Vice-Président), Monsieur Jean Francis RICHEUX, M. Johann LEUX, M. Pascal FLAUX, M. Abel KINIE, M. GRAVRAND (CLCV),

Absents : Mme Anne-Laure MOREAU, M. Florian BIGAUD (1^{er} Vice-Président), M. Eric POUSSIN (3^{ième} Vice-Président), M. Pierre LE FILLEUL (UDAF 35), M. Gérard MAVIAN (UFC que Choisir)

Assistait également : M. PIERRARD

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Sur proposition de Monsieur Guillaume PERRIN, Madame Anne-Katell LE ROUILLE est désignée secrétaire de séance.

2. **ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU**

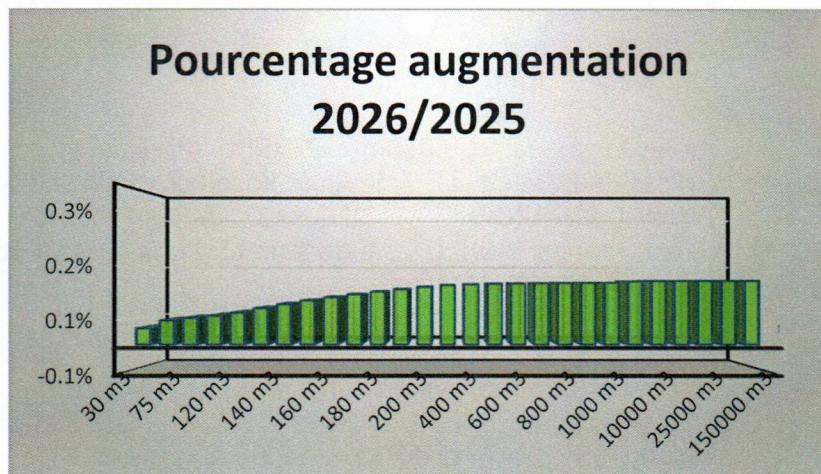
Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix le précédent compte-rendu : il n'y a pas d'observation.

Vote : Adopté à l'unanimité (9/9)

3. MODIFICATION DE LA REDEVANCE CONSOMMATION 2026

Monsieur PIERRARD indique aux membres que le 8 décembre 2025, nous avons été informés par courrier daté du 3 décembre, que l'AELB a délibéré un nouveau tarif pour cette redevance (délibération prise le 3 juillet 2025 et publiée au JORF le 10 octobre 2025). Le nouveau tarif de cette redevance pour 2026 est finalement de 0,32 €/m³ au lieu des 0,294 €/m³ prévus.

Monsieur PIERRARD souligne que lors du vote des tarifs 2026 le 24 novembre 2025, il était prévu une légère baisse des factures pour les petits consommateurs et une stabilité pour les plus gros consommateurs et que finalement, les factures connaîtront une légère augmentation pour les plus petits et jusqu'à 1,2% (ce qui correspond à peu près à l'estimation d'inflation pour 2026).



Il ajoute que même si la RME n'a pas pouvoir de décision sur cette redevance, il conviendra de prendre deux nouvelles délibérations pour remplacer celles prises en novembre : celles du montant de la redevance et celle des tarifs d'eau potable 2026

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix le montant de la redevance sur la consommation 2026 de l'Agence de l'eau et des tarifs eau potable 2026

Vote : Adopté à l'unanimité (9/9)

4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Monsieur PIERRARD indique que le débat d'orientation budgétaire est la première étape du cycle budgétaire et qu'il a pour objectif de débattre sur la stratégie financière engagée par la Régie conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Entamant la présentation de son rapport, Monsieur PIERRARD rappelle les statuts et les effectifs de la RME, l'évolution du nombre d'abonnés ainsi que le patrimoine de la Régie.

Monsieur PIERRARD rappelle que la RME, ne disposant pas de ressources propres, achète au syndicat de production EPSM (Eau du Pays de Saint-Malo) 100 % de l'eau qu'elle distribue. Il indique qu'après une année 2022 marquée par une sécheresse précoce, durable et intense, l'année 2023 a au contraire connu une pluviométrie importante et assez régulière à partir de la fin février et que 2024 a également connu une pluviométrie significative avec un remplissage précoce des barrages à l'automne.

Monsieur PIERRARD ajoute que 2025 aura été marquée à la fois par des inondations importantes en Ille-et-Vilaine en début d'année et une sécheresse assez précoce et durable jusqu'en fin d'année (alerte sécheresse de juin à décembre).

Il est donc primordial de maintenir une communication régulière pour inciter à réduire les consommations et en parallèle de continuer à renouveler notre patrimoine et à traquer les fuites sur notre réseau.

Il précise qu'il avait été observé en 2022 une baisse significative des consommations par abonné qui s'était prolongée sur une partie de 2023. Mais depuis 2024, ces dernières semblent revenues au niveau d'avant crise. Il est vrai que les situations paradoxales (inondations suivies d'une sécheresse mais avec une météo plutôt maussade) de l'année 2025 n'ont pas facilité la réception des messages d'appel à la sobriété.

Monsieur PERRIN indique que la vente d'eau est en légère augmentation en 2025.

Concernant le taux de rendement, les efforts d'investissements et la politique de recherche de fuites devraient permettre d'obtenir encore cette année un taux de pertes assez faible.

Concernant l'évolution des coûts, Monsieur PIERRARD indique que l'inflation est redescendue en 2024 autour des 2% et qu'elle a encore diminué en 2025 (environ 1%).

Les prévisions pour 2026 se situent autour de 1,3%.

La principale évolution de charge à prendre en compte en 2025 est l'augmentation du tarif EPSM de 2,5%. Cette nouvelle hausse entraînera une augmentation d'environ 110 000€ de la facture d'achat d'eau.

Avec l'augmentation de la contribution du SMG Eau35 qui passera de 0,157 à 0,172€/m³, l'augmentation globale des achats d'eau sera de 3,6%.

Monsieur PIERRARD indique que l'augmentation des tarifs de vente d'eau 2025 de la RME, qui comprennent désormais une part SMG Eau35, votés en conseil d'administration le 24 novembre 2025 devrait permettre d'absorber l'augmentation des charges.

Il indique que depuis février 2022 et la pérennisation d'un poste d'accueil clientèle, l'effectif de la RME est de 25 Equivalents Temps Pleins (ETP).

Depuis le départ d'un salarié en 2024, nous rencontrons des difficultés à recruter de manière pérenne et nous compensons depuis un an avec différents contrats d'interim.

Actuellement l'effectif est de 24 contrats en CDI (12 hommes et 12 femmes).

22 collaborateurs sont sous contrat de droit privé et 2 de droit public (Directeur et Comptable Publique Interne).

La moyenne d'âge est de 49,9 ans.

En juillet 2024, un accord de rupture conventionnelle a été conclu avec un salarié.

Ce départ a donné lieu à une réorganisation interne et le recrutement d'un agent d'exploitation qui était prévu en 2025 devrait finalement intervenir début 2026. Un départ à la retraite dans le service comptabilité est à envisager pour 2027.

Monsieur PIERRARD indique qu'après plusieurs augmentations significatives de la masse salariale pour répondre à la forte inflation et suivre l'évolution du SMIC, l'année 2026 devrait permettre de retrouver un rythme classique.

Dans ce contexte, il est envisagé une augmentation globale de la masse salariale de l'ordre de 2 à 2,5 % correspondant à l'évolution de la grille des salaires mais également pour prendre en compte les augmentations subies (mutuelle, prévoyance, autres charges sociales).

Monsieur PIERRARD rappelle ensuite la situation budgétaire, avec les résultats cumulés à la clôture des exercices, les résultats par exercice ainsi que les investissements réalisés.

Résultats cumulés à la clôture des exercices (hors RAR)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Investissement	494 431,05 €	- 14 014,80 €	1 149 075,54 €	9 065,43 €	1 171 885,74 €	1 305 230,51 €	1 497 894,68 €	3 853 741,02 €	1 774 269,02 €
Exploitation	3 714 545,29 €	4 332 987,11 €	4 509 979,52 €	4 424 582,80 €	3 136 346,44 €	2 823 565,04 €	2 755 618,99 €	3 045 459,48 €	3 037 671,42 €
Total	4 208 976,34 €	4 318 972,31 €	5 659 055,06 €	4 433 648,23 €	4 308 232,18 €	4 128 795,55 €	4 253 513,67 €	6 899 200,50 €	4 811 940,44 €

Résultat Exploitation cumulé N = (Résultat Exploitation cumulé N-1) - (part affectée à l'investissement N-1) + (résultat Exploitation Exercice N)

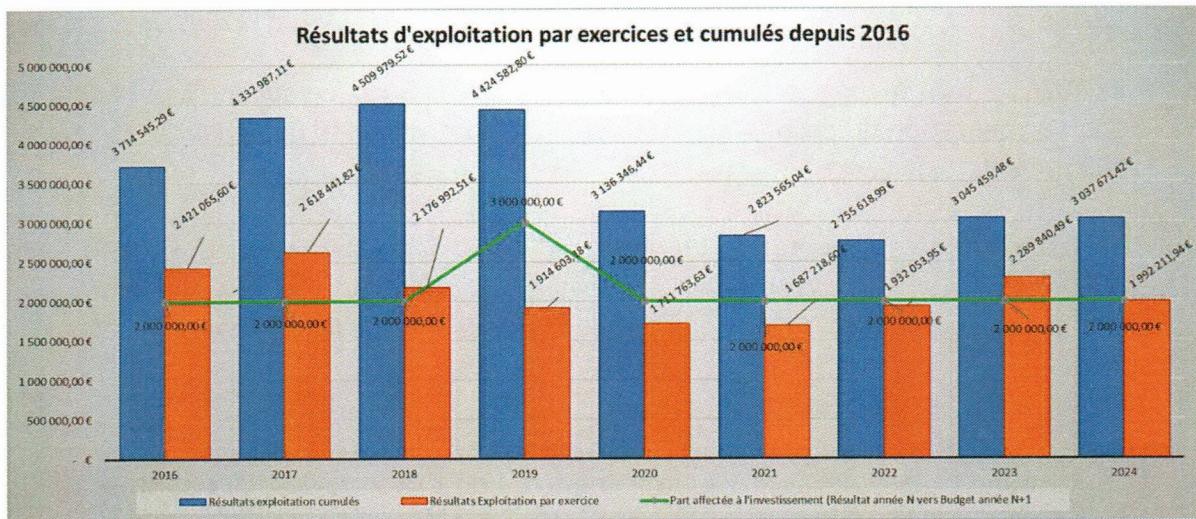
Par exemple : Résultat Exploitation cumulé 2022 = 2 755 618,99 € = (2 823 565,04 € - 2 000 000 € + 1 932 053,95 €)

Résultats cumulés à la clôture des exercices (avec RAR)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
resultats cumulés Investissement hors RAR	494 431,05 €	- 14 014,80 €	1 149 075,54 €	9 065,43 €	1 171 885,74 €	1 305 230,51 €	1 497 894,68 €	3 853 741,02 €	1 774 269,02 €
Restes à Réaliser (RAR)	1 185 214,02 €	2 798 435,27 €	1 745 850,95 €	567 491,64 €	878 541,78 €	696 990,12 €	406 493,86 €	3 338 152,91 €	346 822,60 €
Résultats cumulés Investissement	- 690 782,97 €	- 2 812 450,07 €	- 596 775,41 €	- 558 426,21 €	293 343,96 €	608 240,39 €	1 091 400,82 €	515 588,11 €	1 427 446,42 €
Exploitation	3 714 545,29 €	4 332 987,11 €	4 509 979,52 €	4 424 582,80 €	3 136 346,44 €	2 823 565,04 €	2 755 618,99 €	3 045 459,48 €	3 037 671,42 €
Total	3 023 762,32 €	1 520 537,04 €	3 913 204,11 €	3 866 156,59 €	3 429 690,40 €	3 431 805,43 €	3 847 019,81 €	3 561 047,59 €	4 465 117,84 €

Résultats par exercice

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Investissement	- 2 416 523,12 €	- 508 445,85 €	1 163 090,34 €	- 1 140 010,11 €	1 162 820,31 €	133 344,77 €	192 664,17 €	2 355 846,34 €	- 2 079 472,00 €
Exploitation	2 421 065,60 €	2 618 441,82 €	2 176 992,51 €	1 914 603,18 €	1 711 763,63 €	1 687 218,60 €	1 932 053,95 €	2 289 840,49 €	1 992 211,94 €
Total	4 542,48 €	2 109 995,97 €	3 340 082,85 €	774 593,07 €	2 874 583,94 €	1 820 563,37 €	2 124 718,12 €	4 645 686,83 €	- 87 260,06 €



Monsieur PIERRARD indique qu'après plusieurs exercices où les résultats d'exploitation étaient inférieurs à la part affectée à l'investissement, on constate que l'augmentation des tarifs et l'optimisation de l'exploitation ont permis de retrouver un résultat au-delà des 2 millions depuis l'exercice 2023.

Les résultats cumulés (Investissement + Exploitation) constatés en clôture d'exercice qui étaient en baisse notable pendant plusieurs années étaient remontés en 2023 et se sont maintenus à un niveau équivalent en 2024.

On constate par ailleurs un niveau de dépenses d'investissement toujours élevé.

Monsieur PIERRARD présente ensuite les évolutions budgétaires proposées pour le prochain exercice :

En 2026, les différentes évolutions envisagées pour les dépenses d'exploitation correspondent à une augmentation globale de 2,4 % :

Dépenses EXPLOITATION					
Chap	Libellé	Budget 2025	évolution dépenses 2026 envisagée	estimation BP 2026	évolution recettes 2026
11	Charges à caractère général	5 051 400,00 €	*Augmentation du prix d'achat d'eau (dont red SMG) de +3,6% *Augmentation de charges (achats fournitures pièces, location engins avec chauffeurs, licences informatiques)	5 235 050,00 €	3,6%
12	charges de personnel et frais assimilés	1 740 000,00 €	augmentation autour de 2 à 2,5% (salaires, mutuelle, prévoyance, autres charges sociales)	1 777 000,00 €	2,1%
14	Atténuation de produits (versement organismes ext)	945 000,00 €	baisse de la redevance Consommation en 2026 (0,32 au lieu de 0,33 €/m³) mais volumes vendus attendus en légère hausse en 2026	960 000,00 €	1,6%
65	autres charges de gestion courante	55 350,00 €	stabilité	55 350,00 €	
Total de dépenses de gestion des services		7 791 750,00 €		8 027 400,00 €	3,0%
66	charges financières	145 300,00 €	stabilité	145 300,00 €	0,0%
67	charges exceptionnelles	25 300,00 €		27 300,00 €	
68	dotations aux provisions et aux dépréciations	30 000,00 €		35 000,00 €	16,7%
22	dépenses imprévues	4 650,00 €	stabilité	5 000,00 €	
Total des dépenses réelles d'exploitation		7 997 000,00 €		8 240 000,00 €	3,0%
23	Vir section invt	850 000,00 €		850 000,00 €	
42	Opérations d'ordre	1 100 000,00 €		1 100 000,00 €	
Total		9 947 000,00 €		10 190 000,00 €	2,4%

Chapitres 11 et 12 - Charges à caractère général et charges de personnel :

En 2026, le tarif d'achat d'eau à EPSM augmentera de 3,6%, ce qui entraînera pour la RME une augmentation du poste « achat d'eau » de l'ordre de 110 000 € (sur la base de 3 115 000 m³ achetés).

Il est prévu une augmentation du chapitre 12 - Charges de personnel et frais assimilés d'environ 2 à 2,5 %, comprenant les évolutions de salaires et les augmentations des charges correspondantes (frais de mutuelle, prévoyance, autres charges sociales).

Chapitre 14 - Atténuation de produits :

Le montant de la redevance « Consommation » de l'Agence de l'Eau baissera de 0,33 à 0,32 €/m³ mais les volumes vendus sont estimés en légère hausse pour 2026.

Solidarité : Le budget 2026, prévoira la reconduction du montant versé au FSL en 2024, soit 18 000 €.

Chapitre 66 - charges financières :

La RME rembourse actuellement trois emprunts :

- Emprunt de 716 000 € sur 12 ans pour l'acquisition des locaux du 40 Bd des déportés qui s'arrêtera fin 2026.
- Emprunt de 2 300 000 € sur 15 ans pour les travaux de la Croix Désilles courant jusqu'en 2033.
- Emprunt de 3 000 000 € sur 25 ans pour les travaux de renouvellement de 6 km de canalisation en DN400, courant jusqu'en 2048.

Le remboursement total d'intérêts pour 2026 sera d'environ 120 000 €.

Monsieur PIERRARD présente ensuite les recettes d'exploitation en rappelant que le 24 novembre 2025 le Conseil d'Administration a voté pour 2026 l'augmentation des tarifs RME de vente d'eau suivante :

Actuel (2025)		Tarifs 2026	
88,00 €	Abonnement	88,00 €	0,00%
1,187 €	T1 : 0 - 120 m3	1,213 €	2,19%
1,316 €	T2 : 121 - 200 m3	1,364 €	3,65%
1,773 €	T3 : 201 - 1 000 m3	1,811 €	2,14%
1,819 €	T4 : > 1 000 m3	1,858 €	2,14%
Redevances Agence de l'Eau			
0,330 €	Consommation eau potable	0,320 €	-3,03%
0,020 €	Performance réseau eau potable	0,020 €	0,00%
0,040 €	Prélèvement	0,038 €	-5,00%
Montant facture 2025		évolutions factures annuelles	
142,75 €	Impact sur facture 30 m3	0,44 €	0,31%
192,66 €	Impact sur facture 60 m3	0,89 €	0,46%
292,49 €	Impact sur facture 120 m3	1,77 €	0,61%
436,47 €	Impact sur facture 200 m3	4,81 €	1,10%
2 262,05 €	Impact sur facture 1 000 m3	26,75 €	1,18%
23 236,50 €	Impact sur facture 10 000 m3	283,12 €	1,22%
69 846,40 €	Impact sur facture 30 000 m3	852,82 €	1,22%
349 505,80 €	Impact sur facture 150 000 m3	4 271,02 €	1,22%
38,2%	Rapport Abo/Conso (facture 120m3)		37,7%

Cette augmentation des tarifs devrait permettre d'obtenir environ 110 000 € de recettes supplémentaires.

L'augmentation globale de nos recettes (y compris les redevances de l'Agence de l'Eau et les intérêts du placement que nous avons réalisé en 2023, pour une durée de 5 ans) sera de 2,4 %, afin d'atteindre l'équilibre avec les dépenses.

Monsieur PIERRARD présente aux membres les grandes lignes des investissements :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (études, logiciels, licences ...)

- Modèle hydraulique (15 k€) : mise à jour du modèle hydraulique pour permettre la bonne exploitation du réseau, le dimensionnement des extensions ou encore la simulation de la défense incendie.
- Etudes et suivi de travaux (200 k€) :

Les études prévues pour 2025 n'ayant pu être réalisées seront finalement programmées en 2026.

Ainsi le budget d'investissement 2026 prévoira un montant d'environ 200 000 € pour la mise à jour du schéma directeur, la réalisation du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau) et le géoréférencement de notre réseau en classe A est également à prévoir.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (bâtiments, matériels ...)

- Radio relève (30 k€) : poursuite de l'acquisition d'antennes (fixes et mobiles) et l'intégration des données dans le logiciel de facturation (Oméga). Il est notamment prévu d'équiper plusieurs BOM (Bennes à Ordures Ménagères) pour permettre une relève plus régulière de nos compteurs.
- Recherche de fuites (130 k€) : renouvellement du parc de pré-localisateurs (fixes et mobiles) ainsi qu'une partie des appareils de télétransmission des compteurs de sectorisation.
- Amélioration du système de chloration de l'eau (50 k€) : notre système actuel n'étant pas optimum, des modifications du matériel et de l'automatisme seront à prévoir.
- Acquisition de 2 véhicules pour un montant approximatif de 50 k€.
- Evolution de notre SIG (40 k€) pour faciliter les remontées du terrain et permettre les échanges avec le logiciel de gestion clientèle.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours (travaux de renouvellement, travaux en régie)
Depuis plusieurs années, la RME investit environ 2 M€ dans cette section ce qui nous permet d'obtenir un taux de renouvellement élevé de notre patrimoine et ainsi d'améliorer notre rendement.

Il est proposé de maintenir ce niveau d'investissement en 2026.

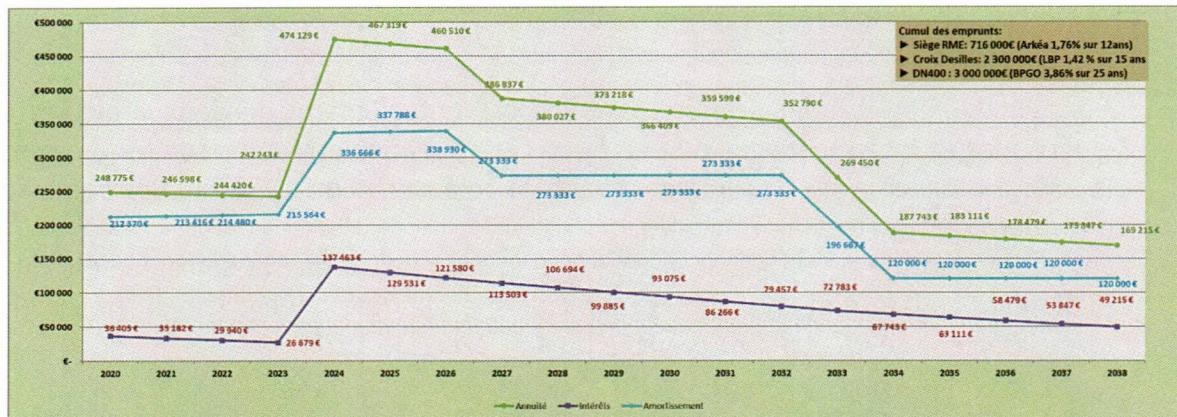
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Le remboursement du capital des trois emprunts en cours sera d'environ 340 000 € en 2026.

Monsieur PIERRARD rappelle que la RME rembourse actuellement trois emprunts :

- Emprunt de 716 000 € sur 12 ans pour l'acquisition des locaux du 40 Bd des déportés qui s'arrêtera fin 2026.
- Emprunt de 2 300 000 € sur 15 ans pour les travaux de la Croix Désilles courant jusqu'en 2033.
- Emprunt de 3 000 000 € sur 25 ans pour les travaux de renouvellement de 6 km de canalisation en DN400, courant jusqu'en 2048.

Cf. courbe d'amortissement ci-dessous :



Monsieur PERRIN indique nous serons encore dans le pic d'amortissement, mais celui-ci s'atténuerà à partir de 2027 avec la fin de l'emprunt pour le bâtiment.

La durée d'extinction de la dette encore très faible (< 1 an) en 2023 était montée aux alentours de 1,8 ans en 2024 avec l'emprunt pour les travaux de la DN400.

Elle se situera autour de 1,6 - 1,5 ans (sur la base d'une épargne brute de 2,5 M€) en 2025 - 2026, ce qui reste très acceptable (moyenne des services d'eau en France : 2,9 ans).

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours de la dette au 31 décembre	2 118 427 €	1 903 947 €	1 688 384 €	4 351 718 €	4 013 929 €	3 675 000 €
Epargne brute annuelle	2 023 534 €	2 377 826 €	2 663 940 €	2 477 444 €	2 500 000 €	2 500 000 €
durée d'extinction de la dette (en années)	1,0	0,8	0,6	1,8	1,6	1,5

Au cours de l'échange qui suit cette présentation, Monsieur PIERRARD fournit quelques explications pour justifier les montants affichés dans le cours de celle-ci.

Durée globale du débat : 50 minutes

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix une délibération prenant acte du débat qui vient de se dérouler.

Vote : Adopté à l'unanimité (9/9)

Départ de Mme ROCHE
Départ de M. KINIE

5. DÉCISION MODIFICATIVE 1-2025

Monsieur PIERRARD indique que la RME dispose actuellement de deux véhicules utilitaires électriques en location longue durée et que cette location arrivant à son terme en avril 2026, la RME a procédé à un « sourcing » avant de relancer une LLD ou au contraire de décider d'acquérir deux nouveaux véhicules.

Les estimations de prix d'achat et de location ont montré que la deuxième option serait au final moins couteuse et une consultation a ainsi été lancée. L'engagement financier pour cet investissement devra être fait avant la fin de l'exercice 2025.

Monsieur Pierrard indique que cet investissement n'était pas prévu initialement au BP 2025 mais que des études planifiées n'ayant pas pu être lancées cette année, une partie des crédits restants pourra être allouée à cet achat. Il précise que cette Décision Modificative, sans incidence sur le budget global d'investissement, consistera à passer 50 000 € du chapitre 2031 - frais d'études au chapitre 2182 - matériel de transport :

DM n°1_2025

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT				Observations
		BUDGET avec report avant DM	DM 1	BUDGET après DM 1		BUDGET	DM
Chap. 020	Art. 2031	Frais d'études	100 000 €	-	50 000,00 €	50 000 €	
Chap. 021	Art. 2182	Matériel de transport	180 000 €	50 000,00 €	230 000 €		
Total dépenses d'investissement		280 000 €	- €	280 000 €	Total recettes d'investissement		-

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix la décision modificative 1-2025.

Vote : Adopté à l'unanimité (7/7)

6. AUTORISATION PRÉALABLE D'OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Monsieur PIERRARD informe les membres du CA que le Budget Prévisionnel 2026 de la RME sera débattu et voté lors du conseil d'administration du lundi 9 février 2026.

Il indique que des travaux de renouvellement de canalisations et branchements devront être engagés dès le début de l'année pour permettre les travaux d'aménagement de voirie programmés par les services de la ville au premier trimestre (rue des chênes, rue de la ville Allis, rue de la fontaine aux pèlerins).

Monsieur PIERRARD précise qu'afin de permettre de faire face à ces dépenses d'investissement avant le vote du budget, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres d'ouvrir les

crédits d'investissement par anticipation pour l'exercice 2026 et jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Chapitre	Total des crédits d'investissements ouverts au BP 2025	Ouverture Anticipée des crédits d'investissements en 2026
20	210 000,00	52 500,00
21	640 000,00	160 000,00
23	2 000 000,00	500 000,00
TOTAL	2 850 000,00	712 500,00

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix cette autorisation préalable d'ouverture de crédits d'investissement.

Vote : Adopté à l'unanimité (7/7)

7. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE VENTE D'EAU ENTRE EPSM ET RME ET EPSM/RME/SMEB

Monsieur PIERRARD indique que nos conventions d'échange d'eau avec EPSM et convention tripartite avec EPSM et le SMEB arrivent à échéance au 31 décembre 2025.

Il précise que l'article 2 de ces deux conventions prévoit : « A son expiration elle pourra être reconduite par délibération pour une période de deux (2) ans. »

N'ayant pas identifié de nécessité de revoir ces conventions pour le moment, il est proposé de délibérer sur une prolongation de celles-ci jusqu'à fin 2027.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix la reconduction des conventions de vente d'eau entre EPSM et RME et EPSM/RME/SMEB pour deux ans.

Vote : Adopté à l'unanimité (7/7)

8. DEGREVEMENTS WARSMANN

Monsieur Jocelyn PIERRARD présente aux membres la liste des dégrèvements Warsmann.

Le montant total des dégrèvements proposé est de 202,62 € HT (23,61 € HT pour l'eau potable et 179,01 € HT pour l'assainissement).

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix le projet de dégrèvements Warsmann pour un montant total de 202,62 € HT.

Vote : Adopté à l'unanimité (7/7)

9. INFORMATIONS DIVERSES

a. Travaux

Monsieur Jocelyn PIERRARD présente les travaux en cours :

- Rue de la Crosse et rue de la Pie qui boit
- Rue des Guimerais

Et les travaux programmés pour début 2026 :

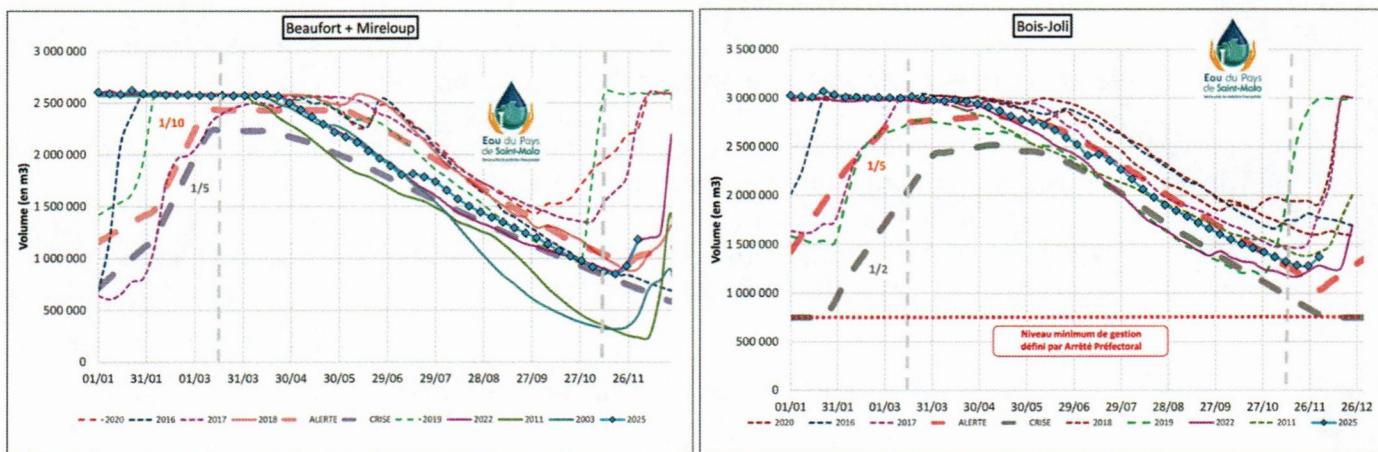
- rue de la Ville Allis
- rue de la fontaine aux pèlerins
- rue des chênes

b. Ressource en eau

Monsieur Pierrard explique que Les pluies de ces dernières semaines ont permis une légère remontée du niveau des barrages.

L'arrêté Préfectoral d'« Alerte sécheresse » qui datait du mois de juillet a pris fin début décembre.

Cependant, vu le niveau encore bas des réserves, l'arrêté dérogatoire sur les débits réservé des barrages a quant à lui été maintenu.



c. Voisin Malin

Monsieur Pierrard et Monsieur Perrin font une synthèse de la restitution de la campagne « Voisin Malin » réalisée pour le compte de la RME par l'association « Le Lien ».

Cet essaimage a été financé à hauteur de 20 000 € dans le cadre du contrat Ville (Département, état, SMA) et de 11 833 € par la RME.

Cet essaimage s'est déroulé d'août à novembre avec pour objectif de sensibiliser des habitants aux économies d'eau, les accompagner dans la lecture de leurs factures d'eau et les guider en cas de difficultés à régler ces dernières.

Il était prévu la réalisation de la campagne en 2 passages afin de mesurer l'impact (250 portes + 50 portes en 2^{ème} passage) dans des logements Emeraude habitation du quartier de l'Espérance et de la Découverte.

Pour cela, trois « Voisins » de ces quartiers ont été recrutés en CDDU (Contrat à Durée Déterminée d'Usage) de 15 à 20h mensuelles par le Lien. Ces trois personnes ont reçu une formation en juillet, tant au niveau de la gestion de l'eau à Saint-Malo que sur les valeurs et la posture de neutralité qu'ils auraient à tenir dans le cadre de cette mission.

La restitution du bilan de cette campagne Voisin Malin a été faite le 26 novembre par l'association en présence des différents financeurs dont la RME. Vous trouverez la présentation dans les documents transmis avec l'ordre du jour.

Dans les grandes lignes les résultats sont les suivants :

<u>TOTAL :</u>	Portes ouvertes : 169 (69%)
Logements ciblés : 247	Entretiens réalisés : 106 (63%)
	Refus : 63 (37%)
Logement vacant : 1	Après 3 absences : 77 (31%)

- Une majorité des personnes rencontrées sont des femmes de 31 à 64 ans.
- 57% déclarent boire de l'eau du robinet.
 - Celles qui déclarent ne pas en boire avancent les raisons suivantes :
 - o Manque de confiance dans la qualité de l'eau distribuée : 36%
 - o Goût : 55%
 - o Pas adaptée pour les enfants ou les personnes âgées : 11%
 - o Par habitude : 47%
- Méconnaissance du prix de l'eau et du volume consommé
- 77% indique savoir que nous avons traversé une période de sécheresse
- 72% déclarent être déjà sensibilisés aux écogestes et 91% se disent prêts à changer leurs habitudes.
- 87 kits d'économie d'eau (mousseurs + limiteur de débit) ont été distribués et accompagnés des explications qui vont avec.
- Les habitants rencontrés venaient de recevoir leur facture d'eau et ainsi 21 personnes ont pu recevoir des explications sur cette dernière.
- 99% des personnes rencontrées déclarent avoir trouvé l'échange utile et 80% avoir appris quelque chose.

Sur les 34 personnes rencontrées en second passage :

- 31% déclarent s'être mis (ou avoir essayé) à boire de l'eau du robinet depuis le premier passage
- 95% avoir modifié leurs habitudes pour moins consommer
- 73% ont installé les mousseurs/limiteur de débit

Les conclusions tirées par l'équipe du Lien et les Voisins Malins sont les suivantes :

- Cette première mission à St Malo, dans le cadre de l'essaimage soutenu dans le cadre du Contrat Ville, a eu un bon taux d'ouverture, presque 7 portes sur 10.
- La thématique sur l'eau a été très appréciée. Elle résonne sur l'actualité : période de sécheresse, besoin d'économiser l'eau ... mais il faudrait continuer à sensibiliser sur la potabilité de l'eau (ce n'est acquis pour tous).
- Les retours témoignent d'une réelle pertinence de la démarche d'information d'intérêt général, entre voisins, entre pairs. Des habitants se sont approprié la campagne, ils en ont parlé entre eux...
- La démarche de VoisinMalin permet d'aller au plus près, à la porte des habitants. Cette hyper proximité a été très accueillie, et a favorisé les échanges. Elle permet de mettre en lumière le volet « lien social » de la démarche.
- La collaboration avec le Centre Social, le Bailleur et RME a permis la bonne réalisation de cette première mission, à noter la réactivité des professionnels.

Du point de vue de la RME, cette première expérience « Voisin Malin » nous semble être un moyen intéressant de toucher différemment les consommateurs et de les sensibiliser sur la nécessité de réaliser des économies d'eau.

Un suivi particulier sera réalisé sur les compteurs des logements concernés afin de tenter de déterminer si la sensibilisation aura eu un réel impact sur les consommations.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h30.

Dates de la prochaine réunion

Lundi 9 février 2026

Le Président de la Régie Malouine de l'Eau,

Guillaume PERRIN


RÉGIE MALOUINE DE L'EAU
40, B. des Déportés - CS 11709
35417 SAINT-MALO CEDEX
Tél. : 02 99 20 35 00
Fax : 02 99 20 35 09
www.rme.saint-malo.fr
SIRET : 539 392 159 00015 - Code APE : 3600Z

La secrétaire de Séance

